

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail – Liberté – Patrie

PRESIDENCE DU CONSEIL

PROGRAMME D'URGENCE DE RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE DANS LA REGION DES SAVANES (PURS), EN
REPUBLIQUE TOGOLAISE

Financement de la BOAD
Accord de Prêt : 2023040/PR TG 2024 07 00

AVIS DE SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERÊT
(SERVICES DE CONSULTANT)

PROCEDURE RESTREINTE INTERNATIONALE

SÉLECTION DE CONSULTANT POUR LES ÉTUDES D'AMÉNAGEMENT AGRO-PASTORALE DE 41 BASSINS DE RETENUES
D'EAU DANS LA RÉGION DES SAVANES

AMI N°002/2025/AMI/PR-PURS/PI/BOAD

DESCRIPTION DU PROJET

1. Type de marché

Prix forfaitaires

2. Description du marché

L'Etat Togolais a sollicité et obtenu des fonds auprès de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) en vue du financement du Programme d'urgence de renforcement de la résilience dans la région des savanes (PURS) et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif au recrutement d'un consultant en vue des études d'aménagement agro-pastorale pour 41 bassins de retenue d'eau dans la région des savanes.

Les principales activités du Consultant consisteront à l'étude de la situation de référence des sites retenus pour l'aménagement des retenues d'eau collinaires agro-pastorales, à la réalisation des études techniques d'avant-projet sommaire (APS), à l'étude approfondie du foncier, à l'étude d'avant-projet détaillé (APD) et à l'élaboration d'un dossier d'appel d'offres résultant de l'APD.

3. Nombre et intitulé des lots

Le marché est divisé en deux (02) missions à savoir :

Mission 1 : Réalisation des études d'aménagement agro-pastorale pour 21 bassins de retenue d'eau dans la région des savanes.

Mission 2 : Réalisation des études d'aménagement agro-pastorale pour 20 bassins de retenue d'eau dans la région des savanes.

4. Budget maximal

Mission 1 : 270 000 000 FCFA

Mission 2 : 230 000 000 FCFA

Le budget maximal pour chaque mission est en hors taxes (HT)

CONDITIONS DE PARTICIPATION

5. Éligibilité

La participation au marché est restreinte aux cabinets de la zone UEMOA (participant soit individuellement, soit dans un groupement - consortium - de soumissionnaires) éligibles conformément au point 2.2.2 du guide des procédures de passation de marches et règles d'attribution des contrats financés par la Banque ouest africaine de développement, disponible à l'adresse <https://www.boad.org/fr/opportunités/documentation-passation-de-marchés>.

La participation d'une entité inéligible entraînera l'élimination automatique de l'offre concernée.

6. Nombre d'offres

Une personne morale ne peut pas soumettre plus d'une offre, quelle que soit la forme de sa participation (soit individuellement, soit dans un groupement - consortium- des soumissionnaires). Dans le cas où une personne physique ou morale soumettrait plus d'une offre, toutes les offres auxquelles cette personne participe seront éliminées.

Les soumissionnaires peuvent soumettre une offre pour un seul Lot ou tous les Lots, mais une seule offre par Lot. Les marchés seront attribués Lot par Lot et chaque Lot constituera un marché séparé.

Un soumissionnaire peut se voir attribuer plus d'une mission.

7. Situations d'exclusion

Dans le formulaire de soumission, les soumissionnaires doivent soumettre une déclaration signée, incluse dans le formulaire standard de soumission, selon laquelle ils ne se trouvent dans aucune des situations visées au point 2.2.2 du guide des procédures de passation de marche et règles d'attribution des contrats financés par la Banque ouest africaine de développement.

8. Possibilités de sous-traitance

La sous-traitance n'est pas autorisée.

CALENDRIER PREVISIONNEL DES OPERATIONS

9. Date prévue de commencement du marché

La date prévue pour le commencement des travaux est la date de notification de l'ordre de service de démarrage des prestations.

10. Durée de mise en œuvre du marché

La durée de mise en œuvre du marché est de six (06) mois par mission.

NB : Le délai d'exécution ne sera pas cumulatif en cas d'attribution de plus d'un lot à un même soumissionnaire.

CRITERES DE SELECTION ET D'ATTRIBUTION

11. Critères de sélection

Les critères de sélection suivants seront appliqués aux soumissionnaires. Dans le cas où les offres seraient soumises par un consortium, ces critères de sélection s'appliqueront au consortium dans son ensemble :

1) Capacité économique et financière du soumissionnaire :

Dans le cas où le soumissionnaire est un organisme public, une information équivalente devrait être fournie.

- Personnes morales :

a) Le candidat doit justifier par mission d'un chiffre d'affaires moyen annuel de ses activités au moins égal à trois cent millions (300 000 000) de FCFA pour les trois dernières années (2021, 2022 et 2023)

2) Capacité professionnelle du soumissionnaire

a) Le soumissionnaire doit avoir des activités en relation avec le domaine des prestations et doit justifier d'une expérience globale d'au moins 08 ans dans le cadre de ces activités ;

b) Au moins un (01) Ingénieur du Génie Rural, BAC+5 au moins, avec au moins dix (10) ans d'expérience dans le domaine des aménagements hydro-agricoles.

c) Au moins 20% de l'ensemble des effectifs du soumissionnaire travaillent actuellement dans des domaines en rapport avec le présent marché.

3) Capacité technique du soumissionnaire

a) Le candidat devra justifier, pour chacun des Lots, d'au moins deux (02) missions d'études techniques réalisées au cours des cinq dernières années (2019, 2020, 2021, 2022 et 2023), ayant abouti à l'élaboration de dossiers techniques et administratifs complets (plans, APS, APD, DAO), dans le cadre de projets d'aménagement ou de réhabilitation de bassins de retenue d'eau, d'un montant au moins égal à cent millions (100 000 000) FCFA HT par projet.

La liste des candidats présélectionnés comprendra entre 4 et 8 candidats.

Si plus de huit candidats éligibles satisfont aux critères de sélections énumérés ci-dessus, afin d'établir un classement de leurs candidatures et d'identifier les huit meilleurs candidats ayant participé à la procédure. Les seuls critères de comparaison additionnels qui seront pris en considération dans le cadre de ce réexamen sont, dans l'ordre dans lequel ils figurent ci-après, les suivants :

- Le plus grand nombre de missions satisfaisant le critère a) du point 3 « **Capacité technique du soumissionnaire** »
- La valeur cumulée du plus grand nombre de marchés qui satisfont au critère a) du point 3 « **Capacité technique du soumissionnaire** »

N.B : le premier critère de comparaison additionnel sera appliqué à tous les candidats éligibles qui satisfont aux critères de sélection. Si, après avoir appliqué le premier critère de comparaison additionnel, il n'est pas possible d'identifier les huit

meilleurs candidats parce que deux candidats ou plus sont à égalité pour la position, le second critère de comparaison additionnel ne s'appliquera qu'à ces candidats qui sont à égalité.

12. Critères d'attribution

Sélection fondée sur la qualité et le coût.

SOUSSION DE L'OFFRE

13. Date et heure limites de réception des offres

La date et l'heure limites pour la réception des offres : **19 août 2025 à 9 heures 00 minute GMT.**

14. Modalités de présentation des offres et renseignements à fournir

Les offres doivent être rédigées uniquement au moyen du formulaire de soumission standard disponible auprès de l'autorité contractante. Le modèle et les dispositions doivent être strictement respectés. Tout document supplémentaire (brochure, lettre, etc.) joint à l'offre ne sera pas pris en considération.

Par ailleurs les soumissionnaires devront joindre à leurs manifestations d'intérêt et en document séparé les pièces administratives suivantes :

- Dans le cas d'un groupement, une copie de l'accord de groupement entre les sociétés ;
- Un document attestant que le Consultant ne se trouve dans aucune des situations suivantes : faillite, suspension de paiement, etc., et établit conformément à la législation ou à la pratique nationale du pays du Consultant datant de moins de trois (03) mois ;
- Une attestation d'inscription au registre du commerce conformément à la législation ou à la pratique nationale du pays du Consultant.

Les consultants Togolais devront fournir en plus des documents précités, les pièces ou documents ci-dessous :

- La carte d'installation du bureau d'études, en cours de validité ;
- Le quitus fiscal datant d'un (01) an ou l'attestation de régularité fiscal datant de moins de trois (03) mois ;
- L'attestation de l'inspection du travail et des lois sociales, datant de moins de trois (03) mois ;
- Le quitus social datant de moins de trois (03) mois ;
- La carte d'immatriculation fiscale ou toutes pièces équivalentes en cours de validité ;
- L'attestation de paiement de la taxe parafiscale de régulation.

NB 1 : A l'exception du quitus fiscal, l'attestation de régularité fiscale et de l'attestation de paiement de la taxe parafiscale de régulation qui doivent être fournies en original, les autres pièces peuvent être des copies légalisées.

NB 2 : Les soumissionnaires devront obligatoirement renseigner tous les éléments contenus dans le formulaire de soumission sous peine d'être disqualifiés.

15. Modalités d'envoi des offres

Les candidats intéressés peuvent solliciter et obtenir des informations complémentaires sur la mission, de lundi à vendredi de 07h30 à 12h00 et de 15h00 à 16h30 GMT, auprès de l'Autorité contractante, par mail à l'adresse

Coordination générale du PURS, sise au 5^e étage de l'immeuble SGI-TOGO non loin de GTA, Lomé – Togo : secretariat.purs@gmail.com ; Tél : 228 93 24 98 80.

Les candidats intéressés par le présent appel à manifestations d'intérêt sont invités à déposer leurs dossiers, en quatre exemplaires (un original et 3 copies) en français, en précisant l'objet « Réponse à l'avis d'appel a manifestations d'intérêt- AMI N°002/2025/AMI/PR-PURS/PI/BOAD « recrutement d'un consultant en vue des études d'aménagement agro-pastorale pour 41 bassins de retenues d'eaux dans la région des savanes : i) étude de la situation de référence des sites retenus pour l'aménagement des retenues d'eau collinaires agro-pastorales ; ii) réalisation des études techniques d'avant-projet sommaire (APS) ; iii) étude approfondie du foncier, iv) à l'étude d'avant-projet détaillé (APD) et v) élaboration d'un dossier d'appel d'offres résultant de l'APD », au plus tard le 19 août 2025 à 09 heures 00 minute heures GMT à l'adresse ci-dessous :

Coordination générale du PURS, sise au 5^e étage de l'immeuble SGI-TOGO non loin de GTA, Lomé – Togo ; Tél : 228 93 24 98 80. Les manifestations d'intérêt seront ouvertes en présence des représentants des candidats qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le 19 août 2025 à 09 heures 30 minutes GMT à l'adresse indiquée ci-dessus.

Les manifestations d'intérêt reçues après la date et l'heure limites susvisées ne seront pas examinées.

NB : Le dépôt par courrier électronique n'est pas autorisé.

16. Debriefing

Tout consultant qui souhaite connaître les raisons pour lesquelles sa proposition n'a pas été retenue doit en faire la demande. L'Autorité contractante communiquera dans les plus brefs délais par écrit l'explication du rejet de la proposition. Si le soumissionnaire fait la demande d'assister à une réunion de debriefing, il devra en assumer tous les coûts.

17. Langue

Toutes les communications par écrit pour cette procédure d'appel d'offres et ce marché doivent être en français.

18. Base juridique

Le guide des procédures de passation de marché et règles d'attribution des contrats financés par la Banque ouest africaine de développement, disponible à l'adresse <https://www.boad.org/for/opportunities/documentation-passation-de-marches/>.

Coordonnateur Général du PURS

Général de Brigade MAGANAWÉ Dadja